

# NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

QUATRIEME ANNEE REPUBLICAINE

QUARTIDI 24 Messidor.

( Ere vulgaire. )

Mardi 12 Juillet 1796.

*Prise de la ville et du fort Derbent par les troupes russes. — Offre d'un secours de quarante mille hommes, faite par l'impératrice de Russie au grand-seigneur, pour l'aider à repousser le régent de Perse dans ses anciennes limites. — Arrivée d'une escadre française au Cap Français. — Prise de trente-quatre bâtimens anglais par les Français. — Nouvelles officielles de la prise du château de Milan. — Lettre du général Buonaparte sur l'expédition de Livourne. — Détails sur la prise du cap de Bonne-Espérance par les Français.*

## A V I S.

*Le prix de la souscription est actuellement de 9 livres pour trois mois, 16 livres pour six mois, et 30 livres pour un an. Les Souscripteurs qui n'envoyent point les sommes fixées ci-dessus ne seront servis qu'au prorata de la valeur qu'ils auront adressée.*

## A M É R I Q U E.

*De New-York, le 31 mai.*

On apprend que les agens du directoire exécutif ont publié, à leur arrivée à Saint-Domingue, une proclamation tendante au rétablissement immédiat de l'ordre & de la culture.

On a eu aussi avis que la division qui portoit les agens, a pris onze transports anglais destinés pour la Jamaïque; & que sur 25 autres transports qui s'étoient séparés de la dernière flotte, expédiée d'Angleterre pour la Martinique, 23 ont été pris par des frégates françaises.

## R U S S I E.

*De Pétersbourg, le 20 juin.*

La cour vient de faire publier que le feld-maréchal Valerian-Soubow vient de prendre la ville & le fort de Derbent, situés sur la côte de la mer Caspienne. C'est le 10 mai que ce boulevard de l'empire de Perse, dont on compare la force au rocher de Gibraltar, s'est rendu aux troupes de l'impératrice. Douze mille hommes qui en formoient la garnison, le khan & beaucoup d'officiers généraux y ont été faits prisonniers, après dix jours de bombardement. Les magasins & les munitions qu'on a trouvés dans cette place sont immenses.

Un bruit assez extraordinaire s'est récemment accrédité dans cette capitale. On assure que l'impératrice, témoin

des armemens immenses de la Porte, & dans le dessein d'entretenir la paix qui regne entre elle & le grand-seigneur, vient de lui offrir un secours de 40 mille hommes pour l'aider à repousser dans ses anciennes limites Mahomet-Khan, régent de Perse, qui a déjà envahi plusieurs provinces ottomanes en Asie.

Si ce fait est vrai, il indique un long ajournement aux projets d'envahissement d'une partie de la Turquie d'Europe, qui ont fait, dit-on, la base du dernier traité entre notre cour & celles de Vienne & de Londres. Peut-être ces cours se trouvent-elles dans ce moment hors de mesure de commencer une nouvelle guerre, & qui leur seroit funeste après la fatigue de celle qu'on dit touchée à sa fin.

Quoiqu'il en soit, le prince de Nassau vient d'être envoyé de Pétersbourg à Vienne avec une mission qu'on dit être très-importante; & dans sa route il a répandu que l'intention de Catherine étoit de faire alliance avec le grand seigneur, si celui-ci vouloit y accéder.

La politique expliquera sans doute les motifs du changement subit qui vient de se faire dans le système de la cour de Pétersbourg.

On écrit de Copenhague que l'escadre suédoise, composée de 8 vaisseaux de ligne & de trois frégates, commandée par le vice-amiral Nordenskiöld, vient d'arriver dans cette rade pour se joindre à l'escadre danoise, & qu'elles se disposent à mettre ensemble à la voile.

## I T A L I E.

*De Vérone, le 20 juin.*

Les Français paroissent se concentrer entre cette ville & Mantoue; ils ont fortifié les postes de la Peschiera & de Salò, quoiqu'ils appartiennent aux Vénitiens, afin d'éviter toute surprise de ce côté.

Le siège de Mantoue ne se pousse pas très-vivement; les Français attendent leur grosse artillerie pour animer les travaux; & cependant, après les journées des 6, 7,

& 8 de ce mois, où ils ont essayé quelque perte, ils ont formé des camps dans les villages voisins de Saint-Antoine & de Saint-George, hors de la portée du canon de la place.

Le général Beaulieu a reçu sa démission; mais il continue à commander pendant la maladie du général Mélas qui lui succède dans le commandement, & qui aura sous lui huit généraux qu'on attend de Vienne. On remarque que les chaleurs & les inondations rendent très-mal sains Mantoue & ses environs.

(Gazettes d'Italie).

De Milan, le 25 juin.

Une lettre du commandant d'Espinoi à notre municipalité atteste les soins que les représentans français prennent pour assurer le bonheur commun. Ils ont ordonné l'établissement d'un comité de bienfaisance pour le soulagement des infortunés; ils ont décidé que la contribution de 20 millions de livres, imposée sur toute la Lombardie, ne porteroit que sur les gens riches & aisés; & ils ont pris pour base de la répartition, non-seulement le cadastre actuel, mais encore la commune renommée des fortunes particulières; de sorte que tout habitant dont la propriété territoriale ou industrielle ne s'élève pas à 25 mille liv., sera exempt de payer sa cote-part de cette contribution.

## ANGLETERRE

De Londres, le 3 juillet.

M. Pinckney, ambassadeur des Etats-Unis auprès de cette cour, a demandé & obtenu son rappel; il doit être remplacé ici par M. King.

On a annoncé le bruit qui s'étoit répandu que nous avions pris Sainte-Lucie, mais en montrant beaucoup de défiance sur l'authenticité de cette nouvelle: il est prouvé aujourd'hui qu'elle n'avoit aucun fondement.

Le colonel Murray, parti de la Jamaïque le 14 mai, est arrivé à Portsmouth hier au matin. Il a apporté des dépêches du commandant en chef des troupes britanniques à Saint-Domingue, qui mande qu'une escadre française de trois vaisseaux de ligne & quelques frégates est arrivée au Cap Français, où elle a apporté des armes pour dix mille hommes. Il ajoute que le général Forbes se préparoit à attaquer différens postes dans le voisinage du môle Saint-Nicolas.

*Note des rédacteurs.* Les bâtimens dont il est ici question sont ceux qui étoient partis de Brest, le 1<sup>er</sup> germinal, sous les ordres du capitaine Thomas, & la division sortie de Rochefort le 17 du même mois, commandée par le capitaine Thevenard, & portant les agens du directoire.

## BELGIQUE

De Bruxelles, le 20 messidor.

Tandis que l'armée française, commandée par le général Kléber s'avance sur la rive droite & poursuivoit de poste en poste les Autrichiens, d'une autre part les généraux Bernadotte & Championnet avec leurs divisions, avoient tout préparé pour tenter le passage du Rhin vis-à-vis de Neuwied: cette opération a été couronnée du plus brillant succès, malgré la vigoureuse résistance de l'ennemi. Les Autrichiens ont tenté à diverses reprises de rompre le pont de bateaux formé entre l'île du Rhin &

Neuwied; pendant ce tems-là, ils faisoient un feu terrible d'artillerie & de mousqueterie contre les républicains; mais les batteries élevées sur la rive gauche protégeoient le passage, qui se fit avec autant d'intrepidité que d'intelligence. Cette affaire, qui fut opiniâtre & sanglante, n'étoit point encore terminée quand les Français eurent abordé sur la rive droite; & la, il s'engagea plusieurs affaires très-meurtrières; la cavalerie en vint aux mains le sabre à la main, & il y eut alors une sanglante mêlée. Enfin, les Autrichiens, malgré tous leurs efforts, ont été obligés de céder le champ de bataille; & ils se sont retirés sur la Lahn, où un corps d'armée considérable s'est rassemblé, pour tâcher d'empêcher les Français de pénétrer plus avant dans l'intérieur de l'Allemagne. Le résultat de l'opération militaire a été la jonction des divisions des généraux Bernadotte & Championnet avec le corps d'armée du général Kléber.

## FRANCE

De Paris, le 23 messidor.

Le gouvernement a fait publier aujourd'hui différentes pièces relatives à la prise du château de Milan, par nos troupes, à l'expédition sur Livourne, enfin à quelques succès maritimes. Comme plusieurs de ces pièces se répètent les unes les autres, nous n'en donnerons qu'un extrait, où nous tâcherons de rassembler tous les faits importants.

Les commissaires du gouvernement auprès de l'armée d'Italie écrivent de Livourne, en date du 13 messidor. En annonçant la prise du château de Milan, ils assurent que l'armée sera bientôt maîtresse de Mantoue.

Le général Espinoi, chargé du siège, écrit que le château de Milan s'est rendu le 11 messidor, après deux jours de tranchée ouverte. Deux mille 800 prisonniers de guerre, 150 bouches à feu, 200 milliers de poudre; tels sont les fruits de la constance & de la valeur de nos frères d'armes. Il donne copie de la capitulation signée entre lui & M. Lamy, commandant autrichien. Il n'y a de remarquable que cet article:

« Les émigrés & les déserteurs seront livrés au général français ».

La lettre du général Buonaparte, relativement à la prise du château de Milan, ne donne aucun détail nouveau; elle contient de grands éloges de toutes les troupes qui ont servi au siège. La garnison autrichienne est partie pour Lodi.

Le général Buonaparte écrit, en date du 14 messidor, du quartier-général de Bologne. Voici la lettre qui contient les détails de l'expédition sur Livourne.

« Tandis qu'une division de l'armée, citoyens directeurs, occupoit Bologne, Ferrare & Bayence, une autre de Reggio se portoit sur Pistoja, où elle menaçoit de se rendre à Rome par Florence ».

Le grand duc de Toscane m'envoya, à Bologne, le marquis de Monfradini pour me représenter qu'ayant refusé le passage aux Napolitains, il seroit injuste de nous voir violer un territoire que les coalisés avoient respecté. Après quelques pour-parlers, il parut satisfait de la proposition que je lui fis de ne pas passer par Florence, & il fut réglé que cette division se porteroit sur Rome par Sienna.

Le 8, la division du général Vaubois arriva à Pistoja; le lendemain, le général Murat, à la tête de l'avant-garde, suivi du général de division Vaubois avec la 75<sup>e</sup> demi-

brigade  
gca bras  
Livourne

Genov  
Florence  
m'appor  
Je me mi  
deja étai  
en sortoi  
Quelques  
mens aug

Je fis a  
la ville p  
des Angl  
lui repré  
prendre,  
par une f  
l'ai fait c  
grand du  
verem du

haine ces  
napolitain  
trouvez  
du grand

Vous t  
casual de  
et sur qu  
les scellés  
capture v

L'épou  
bonne cor  
habitans:  
Vaubois p

Je suis  
Berthier  
été parfai  
un grand  
assuré qu  
conduite

Le min  
rence, m  
opération  
de s'en a  
aux nôrs  
de nos tr  
gaise: ce  
estime.

La rép  
six mille  
paigne aye

La lettr  
cane moti  
ce que les  
tamment v  
a déclaré  
réprimer  
de Livou

La nou  
que nous  
Bordeaux  
prendre d

brigade, passa l'Arno à Fuscchio, & le lendemain changea brusquement de route, & marcha à grand pas sur Livourne. Le reste de la division resta à Pistoja.

J'envoyai le citoyen Marmont, mon aide-de-camp, à Florence, avec la lettre dont je vous envoie copie; il m'apporta, à huit heures du matin, la réponse ci-jointe. Je me mis alors en marche pour rejoindre la colonne, qui, déjà était aux portes de Livourne: une frégate anglaise en sortoit, et fut canonnée; mais il n'était plus temps. Quelques heures avant notre arrivée, plus de 40 bâtimens anglais chargés étoient sortis de Livourne.

Je fis arrêter le chevalier Spagnochi, gouverneur de la ville pour le grand duc, qui avoit favorisé le départ des Anglois; qui avoit essayé de soulever le peuple, en lui représentant notre petit nombre, et qui avoit laissé prendre, peu d'heures avant, deux bâtimens français, par une frégate anglaise, sous le feu des batteries: je l'ai fait conduire à Florence par ses propres soldats: le grand duc l'a fait mettre en prison, et le fera punir sévèrement. Cet officier est connu, dans Livourne, par sa haine contre les Français, il a commandé une frégate napolitaine contre nous: il est vendu à l'Angleterre. Vous trouverez, ci-joint copie de ma lettre, et de la réponse du grand à ce sujet.

Vous trouverez ci-joint, l'ordre que j'ai donné au consul de la République, qui m'a paru un homme probe, et sur qui l'on peut compter; il a fait aussitôt mettre les scellés sur les magasins anglais; et il espere que cette capture vaudra sept ou huit millions à la République.

L'épouvante, à Livourne, n'a été que momentanée; la bonne conduite de nos troupes a parfaitement rassuré les habitans: j'y ai laissé une bonne garnison, et le général Vaubeis pour y commander, avec l'instruction ci-jointe.

Je suis parti le lendemain; j'ai passé à Florence avec Berthier et une partie de mon état-major: nous avons été parfaitement accueillis, le grand duc nous a donné un grand dîné, que j'ai cru devoir accepter. L'on m'a assuré qu'on avoit toujours à Florence, désapprouvé la conduite des Livournois.

Le ministre de la République, près la cour de Florence, m'a personnellement secondé dans ces différentes opérations. Le grand duc, quoique sollicité de tous côtés de s'en aller, n'a point prêté l'oreille à ses ennemis et aux nôtres; il est resté ferme dans sa capitale, environné de nos troupes, mais se reposant sur la loyauté française: cette conduite lui a mérité une part dans mon estime.

La république de Lucques m'a fourni, de gré à gré, six mille fusils, dont l'armée a grand besoin, la campagne ayant considérablement détérioré les armes.

Signé, BUONAPARTE.

La lettre du général Buonaparte au grand-duc de Toscane motive l'entrée de nos troupes dans Livourne, sur ce que les propriétés des négocians français y sont constamment violées, & sur l'impossibilité où son altesse royale a déclaré elle-même s'être trouvée jusqu'à présent de réprimer les Anglois & de maintenir la neutralité du port de Livourne.

La nouvelle de la prise du Cap de Bonne-Espérance, que nous avons annoncée hier sur la foi d'une lettre de Bordeaux, est si importante, que nous avons cru devoir prendre des renseignemens & sur sa source, & sur les

moyens qui ont pu produire un tel événement. Voici ceux que nous avons reçus de bonne part.

M. Derby, négociant de Salem, dans la Nouvelle York, écrit à son fils, négociant à Bordeaux, en date du 25 mai, que le capitaine Harris, arrivé à Salem du Cap, & antérieurement de la Chine, par une traversée d'autant plus courte que la mousson a favorisé son voyage, a été surpris de trouver le Cap occupé par des Français unis à des Hollandais.

On peut être étonné que cette importante nouvelle ne nous ait pas été donnée par un *avis*, & qu'elle ait eu le tems d'arriver du Cap dans l'Amérique Septentrionale & de Salem en France avant de nous parvenir directement. Mais il entre dans les choses possibles qu'un *avis*, parti du Cap, ait éprouvé quelque gros tems & qu'il ait été obligé de relâcher quelque part.

Quant aux moyens de cette conquête, voici ce que nous avons appris. On peut se rappeler que le directoire fut informé, il y a quelques mois, qu'une division de vaisseaux partis de Rochefort étoit heureusement arrivée aux isles Açores. On ne doute pas que cette division n'ait été jointe à cette hauteur par l'escadre hollandaise sortie du Texel, sans qu'on ait rien su, même en Angleterre, de sa destination ni de sa marche. Si la réunion de ces forces s'est effectuée, & si elles sont arrivées ensemble au Cap, il n'y auroit rien de surprenant dans la prise de cette place que les anglais croyoient être dans la plus grande sécurité, & qu'ils ont dégarnie pour pousser plus loin leurs conquêtes dans les possessions hollandaises. Ainsi il n'y a rien d'impossible dans les moyens de conquête d'une place dont la perte, pour le gouvernement britannique, changeroit la face de ses affaires dans l'Inde.

Extrait d'une lettre du commandant des armes à Toulon, au ministre de la marine et des colonies, en date du 11 messidor an 4<sup>e</sup>.

Des officiers embarqués sur la canonnière le *Nivose*, m'ont rapporté avoir vu le vaisseau de guerre anglais la *Britannia*, à trois ponts, relâché à Livourne pour rétablir sa grande vergue & les grands haubans coupés par des boulets de 36 de notre batterie du cap Sept.

Il est entré en ce port dans la deuxième, & la troisième décade de prairial 60 bâtimens de commerce; il en est sorti 69.

Le citoyen Bouvier, commandant l'avis *la Foudre*, s'est emparé d'un navire anglais de 500 tonneaux. Je crois devoir vous adresser copie de sa lettre. La conduite de cet officier depuis deux ans, a toujours été suivie d'heureux succès, dûs à son activité, sa prudence & son habileté. La nomination au grade de lieutenant de vaisseau, seroit récompense & justice.

Signé, THÉVENARD.

Le vice-amiral Thévenard fait passer aussi au ministre de la marine la lettre du citoyen Bouvin, commandant l'avis *la Foudre*. Ce marin read compte d'un stratagème à l'aide duquel il est parvenu à s'emparer d'un bâtiment anglais du port de 500 tonneaux & armé de 6 canons & de 6 pierriers. Se trouvant inférieur en force, il a hissé le pavillon algérien & a fait déguiser tout son équipage en turc, en donnant lui-même l'exemple. Trompé par cette ruse, le navire ennemi s'est mis en panne pour attendre, & sur-le-champ il a essayé une décharge de boulets de canon, & s'est rendu.

**CORPS LÉGISLATIF.**  
**CONSEIL DES CINQ-CENTS.**  
 Présidence du citoyen PELET (de la Lozère).

*Séance du 23 messidor.*

Le conseil formé hier en comité général, s'est séparé sans rendre la séance publique ni prendre aucune résolution.

La séance d'aujourd'hui a été ouverte par la lecture d'un message du conseil des anciens : il informe celui des cinq-cents, qu'il a déclaré qu'il y avoit lieu à accusation contre le représentant Drouet. Ce message est renvoyé à la commission chargée d'examiner diverses difficultés relatives à cette affaire.

Camus demande que le conseil s'occupe aujourd'hui de la question de savoir si les co-accusés de Drouet seront traduits avec lui devant la haute-cour de justice.

Le conseil adopte cette proposition : on annonce que le rapport sur cette question va être fait.

Félix Faulcon expose au conseil, qu'on vient de lui distribuer un projet de code civil; la discussion ne doit s'ouvrir que dans quelques décades sur ce projet, afin que chaque membre ait le temps de la méditer. L'épénant pense qu'il faudroit les autoriser à imprimer les observations, et les réflexions que cette méditation leur aura suggérées.

Le conseil passe à l'ordre du jour.

Villers, au nom de la commission des dépenses, a présenté deux projets de résolution tendant, le premier à mettre 300 millions à la disposition du ministre de la guerre, et le second 150 millions à disposition du ministre des finances.

Villers a dit qu'il ne falloit pas s'étonner, si le directoire avoit demandé une si forte somme pour les dépenses de la guerre; le moment est venu de forcer nos ennemis, par de nouveaux efforts, et de nouvelles victoires à demander la paix dont l'Europe a besoin.

Quant à la somme accordée au ministre des finances: elle est destinée en partie à augmenter le traitement des employés et fonctionnaires publics.

Les deux projets de résolutions sont adoptés, et sur la proposition d'un membre, le conseil arrête, que le traitement des employés et fonctionnaires, sera, pour le mois courant, le même que celui qu'ils ont reçu pour le mois de prairial.

Treillard monte à la tribune. Vous aviez, dit-il, chargé une commission de vous faire un rapport sur la marche à suivre dans l'affaire du représentant du peuple Drouet: vous avez renvoyé à la même commission différentes difficultés relatives à cet affaire.

1°. Quand un prévenu doit être renvoyé devant la haute-cour de justice, ceux qui sont accusés avec lui du même délit, doivent-ils être aussi traduits devant cette cour, quoiqu'ils soient justiciables des tribunaux ordinaires?

2°. Peut-il y avoir recours en cassation contre les jugemens rendus par la haute-cour?

3°. Doit-il dans son organisation y avoir un commissaire du directoire exécutif?

4°. Quel sera le mode de son organisation?

Voilà les questions que vous avez renvoyées à votre commission; elle s'en occupe & vous fera incessamment son rapport. Mais il en est une qu'elle a jugé instant de vous soumettre; c'est celle de savoir si Drouet doit entraîner avec lui ses co-accusés devant la haute-cour de justice.

En effet, le directeur du jury d'accusation s'occupe de l'affaire de ses co-accusés; une décision de la part de ce jury pourroit forcer le tribunal criminel à suivre ce projet; un jugement pourroit intervenir; vous devez donc vous hâter de prononcer.

Votre commission a prévu la difficulté; mais jusqu'ici elle n'a pas cru qu'il fût tems de vous soumettre son avis; c'eût été en quelque sorte prévenir le vœu du corps législatif: elle n'a, au reste, jamais pensé que cette difficulté pourroit vous arrêter long-tems: c'est un principe certain, qu'on ne doit pas disséminer entre plusieurs tribunaux les accusations intentées contre divers individus pour le même délit; il est de l'intérêt général & de l'intérêt particulier de tous les prévenus, que ces accusations soient toutes portées devant un même tribunal. Chaque accusé ne peut-il pas fournir aux autres des moyens de défense.

En vain dirait-on que la constitution n'a créé la haute-cour de justice que pour les membres du corps législatif & ceux du directoire; elle dit à la vérité que les uns & les autres seront jugés par ce tribunal, & se tait sur leurs coaccusés; mais on n'y trouve pas un seul article qui déroge au principe d'éternelle justice que je viens d'invoquer.

Treillard propose en conséquence un projet de résolution portant que tous les prévenus de la conspiration dénoncée au corps législatif par le directoire exécutif, le 21 floréal, seront traduits devant la haute-cour de justice, pour y être jugés conjointement avec le représentant du peuple Drouet, à l'égard duquel le corps législatif a déclaré qu'il y avoit lieu à accusation.

Dumolard. — Je suis d'accord avec le préopinant sur les principes, mais je réclame contre la rédaction; nous ne devons pas prendre une résolution pour tel ou tel individu; nous ne devons pas faire un renvoi à la haute-cour, mais une loi; je demande donc que celle qu'on vous propose soit rédigée en termes généraux & porte que toutes les fois qu'il y aura lieu à traduire un prévenu devant la haute-cour de justice, ses coaccusés, quoique justiciables des tribunaux ordinaires, y seront traduits avec lui.

Nota. Après quelque discussion que nous ferons connaître, le projet de Treillard a été adopté avec l'amendement de Dumolard. Le conseil s'est ensuite formé par continuation en comité général.

**ERRATA.** La lettre de MM. Desgouttes & Matthey, imprimée dans la feuille d'hier, est défigurée par quelques fautes d'impression qu'il est important de corriger. A la quatrième ligne, on lit : *le mépris avoué dans tous les tems, &c.*; lisez : *vous dans tous les tems, &c.* Ligne 9, au lieu de *son président à Geneve*, lisez : *son résident à Geneve*. La même faute de *président pour résident* se trouve à la dernière ligne.